

POSTE :
**ENSEIGNANT RESSOURCES « DIFFICULTES DE COMPORTEMENT EN
MILIEU SCOLAIRE » (ERDC)**

Profil du poste :

Ce poste est accessible aux enseignants spécialisés titulaires d'un CAEI, CAAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI ou directeurs (trices) d'écoles inscrits sur la liste d'aptitude

Sous la responsabilité directe de l'IEN, l'enseignant ressource « difficultés de comportement en milieu scolaire » contribue à la réalisation des actions prévues pour atteindre les objectifs du projet défini avec l'IEN dans les écoles de la circonscription afin de leur apporter une aide rapide lorsqu'elles sont confrontées à un élève présentant un comportement inapproprié ou un trouble du comportement qui perturbe le fonctionnement de la classe ou de l'école.

Missions :

- conseil et expertise auprès de l'IEN ;
- soutien et accompagnement des équipes pédagogiques :
 - pour effectuer une analyse de la situation,
 - pour apporter des aides concrètes à l'équipe,
 - pour faciliter la mise en relation des différents acteurs dans le but d'accélérer les démarches de saisine (MDPH, ...) ;
- conception et mise en œuvre des dispositifs d'aide pour les élèves présentant des difficultés de comportement
- contribution à l'évolution positive des pratiques
- liaison avec les partenaires
- suivi des situations et assurer au niveau de la circonscription une cellule de veille pour les questions relatives aux élèves présentant un trouble du comportement, scolarisés en milieu ordinaire :
 - accueillir toutes les demandes
 - les traiter
 - savoir relayer aux autres partenaires chaque fois que nécessaire.

Compétences :

- connaissances des troubles du comportement ;
- capacité à travailler en équipe, d'écoute à synthétiser et à communiquer (enseignants, parents, partenaires) ;
- connaissances du fonctionnement de la MDPH et des instances partenariales (CMP, CMPP, MDS, ASE, MDS, ...).